

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 79

Objet : Participation communale 2022 aux classes transplantées de l'école Brel

VU la délibération municipale du 3 juillet 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'attribution d'une participation de la ville de Poligny de 100 € pour chaque enfant polinois se rendant au séjour de Quiberon organisé par l'école Jacques Brel à la rentrée de septembre, sans tenir compte du Quotient Familial liée aux revenus des familles,

VU la note de synthèse n° 2022-74 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, vie scolaire et handicap » réuni le 13 mai 2022,

ENTENDU l'exposé de Madame Véronique LAMBERT, conseillère municipale déléguée à l'enfance, la jeunesse, la vie scolaire et le handicap,

CONSIDERANT que chaque année la ville de Poligny participe financièrement, pour les élèves domiciliés sur la commune, aux dépenses supportées par les familles au titre des classes transplantées. Les séjours sont organisés par les écoles pour l'ensemble d'une classe de CM2 et pour un séjour minimum de 6 nuits.

CONSIDERANT que le coût du séjour 2022 à Quiberon, organisé du 1^{er} au 10 septembre, est de 698 € avec 100 € d'aide du Sou des écoles soit un coût de 598 € pour les familles,

CONSIDERANT qu'une aide individualisée de la PEP départementale, peut éventuellement être accordée aux familles selon les conditions de ressources et en fonction des situations personnelles. Il n'y a plus d'aide de l'association JPA (jeunesse en plein air) nationale ni de JPA départementale du fait que la commune de Poligny n'entre plus dans les critères d'attribution.

CONSIDERANT qu'à ce jour, 14 familles polinoises sont concernées par le départ d'un enfant en classe transplantée,

.../.

.../. 2 –

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ DECIDE d'attribuer, à l'association de l'école J. Brel, une participation de 100€ par enfant pour le séjour en classe transplantée, organisé en 2022 sachant qu'à ce jour, l'aide représenterait :

100 € x 14 enfants concernés = 1400 €

2/ DIT que la subvention à l'association de l'école J. Brel, évoluera en fonction du nombre réel d'enfants qui participeront au séjour en classe transplantée.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,




Dominique BONNET